



Protection Technicienne de laboratoire

Par **Eugeun**, le **27/01/2016** à **20:01**

Bonjour à toutes et à tous,
Ma compagne est technicienne de laboratoire en anatomo-pathologie, et a récemment changé de poste / d'hôpital.
La manipulation de formol et d'autres réactifs et solvants fait partie de son quotidien.
Seulement, dans son nouveau laboratoire, les gants sont poreux et donc non adaptés à la manipulation de formol (entre autres), et il n'y a pas de sorbonne / hotte d'aspiration.
L'employeur (un Centre Hospitalier public) a-t-il l'obligation de protéger ses salariés contre ce genre de risques?
Au vu de la toxicité des solvants utilisés, je trouve cela complètement anormal de nos jours.
Existe-t-il des textes de loi (dans le code du travail?) qui pourraient servir de base de négociation?
Ne connaissant pas bien ce domaine, je peine à trouver ce genre de texte...
D'avance merci à tous ceux qui voudront bien me renseigner!